

Veille saisonnière chaleur extrême – Référencement et préparation pour les patients des psychiatres

28 mai 2024

Une forte chaleur a touché la région de Montréal à l'été 2018, entre le 30 juin et le 5 juillet 2018. La température ambiante a dépassé les critères de chaleur extrême, soit une température moyenne maximale de ≥ 33 °C le jour et minimale de ≥ 20 °C la nuit. Une analyse détaillée des décès survenue à Montréal nous a permis d'identifier un lien avec la chaleur pour 66 d'entre eux. Comme vous le savez sûrement, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont particulièrement à risque. En effet, dans les études de mortalité durant les épisodes de canicule, plus de 25 % des personnes décédées présentaient des problèmes de santé mentale, dont particulièrement de schizophrénie. La toxicomanie, la consommation excessive d'alcool ou encore le tabagisme sont également des facteurs fréquemment retrouvés parmi les personnes décédées durant l'épisode de chaleur extrême de 2018.

Nous sommes présentement en veille saisonnière (15 mai au 30 septembre) et en préparation de la saison estivale, des mesures ont été mises en place en collaboration avec les CIUSSS de l'île de Montréal afin que des suivis soient effectués pendant une vague de chaleur extrême auprès d'une clientèle vulnérable connue du réseau. Dans ce contexte, il vous est possible d'inscrire vos patients répondant aux critères ci-bas à ce service offert par les CIUSSS afin de suivre leur état durant la période de chaleur extrême. Votre référencement doit être transmis à la coordination régionale des mesures d'urgences, de la sécurité civile et de l'accès réseau (CRMUSCAR) qui servira d'intermédiaire et fera le lien avec le CIUSSS du territoire de résidence du patient.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU SERVICE :

Pour les patients désirant être contactés par les CIUSSS lors des épisodes de chaleur accablante et extrême et répondant à l'ensemble de ces critères :

- Personne vivant à Montréal ;
- Personne vivant seule ;
- Personne n'ayant pas d'air climatisé ;
- Personne atteinte de problème de santé mentale et est suivie en psychiatrie ;
- Personne ne bénéficiant pas de service à domicile.

À EFFECTUER POUR L'INSCRIPTION AU SERVICE

Compléter le formulaire d'inscription au lien suivant : <https://app.smartsheet.com/b/form/5d21587916da473eac67879434dec566>

INFORMER VOS PATIENTS SUR LES RISQUES ASSOCIÉS À LA CHALEUR :

1. Faire des recommandations à vos patients relativement à l'ajustement de leur médication lors d'une vague de chaleur ;
2. Conseiller à vos patients de :
 - Fréquenter des lieux frais ou idéalement climatisés ;
 - Prendre des douches et des bains fréquemment ;
 - Réduire les efforts physiques intenses et soutenus ;
 - Se protéger du soleil et porter des vêtements légers.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les ressources suivantes :

- Site Internet de la Directrice de santé publique de Montréal : [DRSP - Chaleur accablante | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal \(ccsmtlpro.ca\)](https://www.drsp.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/coup-chaleur)
- Site de la CNESST pour les travailleurs : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/coup-chaleur>
- Portail gouvernemental Quebec.ca :
 - Prévenir les effets de la chaleur : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme/>
 - Effets de la chaleur sur la santé : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme-sur-la-sante/>

Pour envoyer le formulaire : <https://app.smartsheet.com/b/form/25dabf5e8bff46d6821a061ce3dbf7df>